

Adolphe Thiers, Eugène Sue, et les « petits traités » de l'Académie des Sciences Morales et Politiques

Georges Navet,
professeur émérite, Paris 8

Le général Cavaignac, l'homme de la répression de juin, devenu chef du pouvoir exécutif du pays entre le 24 juin et le 20 décembre 1848, comprenant que l'épée ne résoudrait pas tous les problèmes, eut l'idée de faire appel à l'Académie des Sciences Morales et Politiques pour l'aider à « raffermir la société et moraliser le peuple » en combattant par l'intelligence « les sophismes qui égarent un si grand nombre de personnes ». L'institution prit la demande très au sérieux; une commission de cinq membres, Victor Cousin, Adolphe Thiers, Raymond-Théodore Troplong, Adolphe Blanqui et Gustave de Beaumont, se réunit pour déterminer les modalités du concours à apporter à cette noble tâche. La commission décida d'inviter les membres de l'Académie à publier très vite (dans l'urgence, pour ainsi dire) des « petits traités » en faveur du rétablissement de l'ordre moral, et d'envoyer l'un de ses membres – Adolphe Blanqui – en mission dans les grandes régions manufacturières du pays « pour y constater la situation exacte des classes ouvrières »¹.

Dès le 12 août, c'est-à-dire avant même la mise en œuvre de ces « modalités », un article de Jules Lechevalier paraissait dans *Le Représentant du Peuple*, *Journal quotidien et hebdomadaire des travailleurs*², qui rendait compte de manière critique

1 *Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*, par M. Blanqui, Pagnerre, Paris, 1849, Première partie, p. 5. Ainsi le « rapport » de mission d'Adolphe Blanqui fut-il lui-même publié dans la collection des « petits traités publiés par l'Académie des Sciences morales et politiques ».

Ramon de la Sagra (correspondant de l'Académie) fit le compte-rendu de ce rapport dans les Suppléments au *Peuple* des 1er, 8 et 15 janvier 1849 sous la forme d'une *Lettre à M. Blanqui*.

Le « missionnaire » constatait « que la misère pèse d'un poids très inégal sur les membres divers de la famille industrielle. » La Sagra répond : « Cette observation était d'une vérité incontestable, et pouvant même être faite *a priori*, sans sortir du cabinet, vous pourriez bien vous être dispensé de la développer. » Blanqui déplorait l'injustice, et n'attendait de remède que de la Providence. La Sagra répond : « Vous affirmez que (...) l'ordre actuel, dont vous accusez les défauts, est l'œuvre de Dieu ; vous blasphémez, monsieur ; l'ordre social est l'œuvre de l'homme, ou plutôt il est l'œuvre de la nécessité sociale, la même qui dictera l'ordre nouveau, sans que Dieu entrave en aucune manière la marche de la liberté humaine. » Et il ajoutera même : « vous avez été un propagateur de ce que vous récusez aujourd'hui. »

2 Disons-le une fois pour toutes : nous devons toutes nos références journalistiques à la générosité et à l'acribie d'Edward Castleton. Mais cet article doit plus encore à l'actuel président de la Société P.-J. Proudhon. Nous avons déjà proposé une analyse de l'opuscule de Thiers en 1976 dans le n° 6 du *Doctrinal de Sapience*. L'angle d'attaque de cet article était la philosophie, la philosophie en tant qu'institution étatique. Or, cette philosophie, beaucoup attaquée à l'époque et dans son contenu et

à la fois de la demande de Cavaignac et de la réponse de l'Académie. Lechevalier tient (ou en tout cas affirme) que Cavaignac est de bonne foi. Comme militaire (en juin, donc), il était « esclave du devoir » et avait ordre d'intervenir pour rétablir l'ordre matériel. Comme chef de l'exécutif, il a désormais « la responsabilité morale », et il est juste qu'il cherche des voies de salut et de réconciliation là où il présume pouvoir les trouver. Mais c'est là qu'il « est trompé ». « Pourquoi décider que le sophisme est du côté des socialistes, et déclarer implicitement leur complicité morale dans les événements de juin ? » Lechevalier rappelle opportunément que l'Académie des Sciences morales et politiques, supprimée en 1803 par Bonaparte, fut rétablie en 1832 par Guizot³, et qu'elle n'eut jamais que mépris et dédain pour le socialisme qu'elle a toujours indirectement combattu. Elle ne saurait donc « être ni juge ni arbitre dans le débat (...) car elle y est partie et partie principale ». Les cinq commissaires, loin d'être des savants impartiaux, appartiennent tous au même camp, celui du libéralisme : M. Cousin est le chef du « scepticisme éclectique » et de l'éducation en général ; M. Thiers « le politique des expédients et des faits accomplis » ; M. de Beaumont « la constitution américaine, c'est-à-dire la démocratie de la forme, ayant pour fond le prolétariat et l'esclavage »⁴ ; M. Blanqui, « un admirable diseur de riens, tantôt socialistes, tantôt économistes, et toujours superficiels », « la pensée maigre du libre échange »⁵ ; M. Troplong, « le Code civil et rien de plus ». Il est donc certain que ces faux savants diront que « le socialisme est une doctrine fausse, perverse, anti-sociale, anarchique, corruptrice, dangereuse »,

dans son existence même, fut défendue deux fois par Thiers, une fois en 1844, une fois en 1850, ce qui ne laisse pas d'être fort inquiétant pour elle quand on connaît un peu l'homme. La question était évidemment : quelle philosophie un Adolphe Thiers pouvait-il défendre ? Et *Du droit de propriété* apparaissait comme l'exemple typique, le prototype, de cette philosophie. L'angle d'attaque est cette fois différent, puisqu'il s'agit de 1848. Nous n'aurions cependant pas repris notre analyse de l'opuscule si Edward Castleton ne nous avait signalé qu'il existait une réponse d'Eugène Sue, *Le Berger de Kravan*. Qu'il en soit ici remercié.

Sur Jules Lechevalier, la référence est désormais Olivier Chaïbi, *Jules Lechevalier pionnier de l'économie sociale (1806-1862)*, Logiques historiques, L'Harmattan, 2010.

³ Voir à ce propos Patrice Vermeren, *Victor Cousin, Le jeu de la philosophie et de l'Etat*, L'Harmattan, 1995, p. 171-191.

⁴ Faut-il rappeler que Gustave de Beaumont était l'ami de Tocqueville, avec lequel il s'embarqua pour les Etats-Unis en 1831 et qui collabora à son ouvrage de 1833, *Du système pénitentiaire aux Etats-Unis et de son application en France* ?

⁵ Lechevalier n'ignore pas qu'en 1840 Proudhon avait envoyé en hommage son *Qu'est-ce que la propriété ?* à l'Académie des Sciences morales, qui confia le rapport à l'économiste Blanqui. Lequel, en insistant sur le fait que le livre ne pouvait, par son style et sa logique, que s'adresser à de « hautes intelligences et des esprits cultivés », empêcha des poursuites et une saisie de l'ouvrage. Pierre Hautmann (*Proudhon, Sa vie et sa pensée*, 1809-1849, Beauchesne Editeur, Paris, 1982 p. 256 et sq.) suggère que Blanqui chercha à éviter un scandale qui en attirant l'attention sur l'écrit l'eût précisément rendu plus dangereux. Lechevalier écrit dans son article : « L'Académie des Sciences morales et politiques s'est occupée une seule fois d'un des ouvrages sérieux du socialisme. Elle l'a fait par l'organe de M. Blanqui, et elle a pris le livre qui pouvait le plus facilement exciter la clameur du haro sur cette sainte cause : le livre de Proudhon sur la propriété. M. Blanqui a eu bien soin de choisir, parmi les nombreux ouvrages de Proudhon, celui que l'Académie aurait pu passer sous silence. C'est donc sur M. Blanqui que doit retomber tout le scandale de cette publicité mal placée donnée à une énonciation mal comprise, prêtant facilement à fausse interprétation. »

alors que le vrai savoir est du côté du peuple qui, lui, ne s'est pas trompé sur le sens et les fins de la révolution en cours. Ainsi est-ce « un devoir de conscience pour le Chef du Pouvoir Exécutif de consulter les socialistes comme *savants*, et de créer une commission exclusivement composée de socialistes, non académiciens, pour faire la contre-partie du travail des académiciens non socialistes. »

Inutile de dire que l'appel au devoir lancé par Lechevalier n'eut aucun effet, alors même que son pronostic était juste. Les « petits traités » ne tardèrent pas à sortir, sous forme de brochures in 18 (14 cm sur 4 environ) éditées chez Pagnerre et vendues à des prix modiques, signes qu'un large public (sinon un public populaire) était visé. A tout seigneur tout honneur, le premier raffermisseur et moralisateur fut Victor Cousin, le philosophe, avec une brochure intitulée *Justice et Charité* ; suivirent *De la propriété d'après le Code civil* de Raymond Théodore Troplong, le jurisconsulte, futur président de la Cour de Cassation ; *Des causes de l'inégalité des richesses* de l'économiste Hippolyte Passy, pair de France et grand commandeur de la Légion d'honneur ; *Bien être et concorde du peuple français*, de Charles Dupin, mathématicien, ingénieur, futur sénateur, et *Du droit de propriété* de M. Adolphe Thiers, « de la section d'histoire générale et philosophique ». Le seul énoncé des « titres » indique de quoi il retourne ; il s'agit de montrer que la propriété est un droit sacré, intangible, qu'elle est le fondement même de la société, et qu'on ne saurait lui opposer un fantomatique droit du travail ; que l'aide à la misère ne saurait être un droit, qu'elle relève au mieux de la charité, et qu'encore il faut être être prudent avec la charité, comme savaient si bien l'être les sociétés de philanthropes de la Monarchie de Juillet.

Il était prévisible que le camp adverse riposterait à la salve. Ce fut Jérôme-Amédée Langlois qui se chargea de répondre, dans le supplément au *Peuple (Journal de la république démocratique et sociale)* du 18 décembre 1848 au *Justice et Charité* de Cousin : « Le général Cavaignac a été bien maladroit en faisant appel, pour défendre la vieille société, à cette école éclectique qui, croyant à tout, ne croit à rien (...) Quel enseignement utile peut sortir aujourd'hui de l'Académie des Sciences morales, lorsque nous voyons déjà M. Cousin impuissant à formuler par lui-même une *philosophie populaire*, et se bornant à éditer à nouveau la première partie de la *Profession de foi du Vicaire savoyard* ? La première partie seulement ! c'est-à-dire que selon M. Cousin la seconde est indigne d'être présentée au Peuple ; c'est-à-dire que pour M. Cousin comme pour M. Thiers, le catholicisme est devenu l'arche sainte. »⁶

Mais le chef d'œuvre du genre « petit traité » fut sans nul doute le *Du droit de propriété* de M. Thiers, qui se présente en deux livraisons et qui connut un assez vif succès si on en juge au nombre des ses rééditions : écrit manifestement à la hâte,

6 J. A. Langlois devint une sorte de spécialiste des « petits traités » puisque, outre celui de l'ouvrage de Cousin, il rédigea les compte-rendu de ceux de Troplong (*Le Peuple*, supplément du 15 janvier 1849), de Passy (*Le Peuple*, supplément du 22 janvier 1849), de Thiers (*Le Peuple*, supplément du 19 février 1849), et de Villermé (*Le Peuple*, supplément du 12 mars 1849).

comme sous l'aiguillon de l'urgence, quitte à négliger quelque peu la rigueur conceptuelle et même ce qu'il est convenu d'appeler les exigences « académiques ».

Ce texte qui voulait être une réponse à toutes les critiques formulées contre la propriété eut lui-même droit à une réponse critique plus consistante qu'un simple article de journal ; elle fut rédigée par Eugène Sue. *Le Berger de Kravan* est composé lui aussi de deux brochures du même format que les « petits traités » ; la réplique à Thiers fait l'essentiel du second volume, qui fut publié juste avant les élections du 13 mai 1849⁷. L'ouvrage eut lui-même droit à un compte-rendu (élogieux) de Taxile Delord dans *Le Peuple* du 25 avril 1849, et à une critique virulente qui parut entre ses deux volumes sous le titre de *Scandale ! La vérité sur le Berger de Kravan et sur son auteur*, signé par un certain Romulle⁸ (encore une fois en format « populaire » et à un prix modique - en l'occurrence deux sous : dix centimes : le prix d'un exemplaire du *Peuple*). Nulle réponse en revanche de la part de l'Académicien concerné : le mépris et le dédain constatés par Lechevalier se perpétuent.

C'est à cette controverse pour ainsi dire à sens unique (puisqu'il n'y eut pas vraiment débat) entre Adolphe Thiers et Eugène Sue que les pages suivantes s'intéressent principalement.

Thiers philosophe

L'Adolphe Thiers de *Du droit de propriété* annonce d'emblée qu'il se donne une tâche tout à fait écrasante, qui est de démontrer l'évidence – l'évidence du droit de propriété. Nous apprenons que pour relever un tel défi, il faut un sujet qui, par un véritable travail d'ascèse, se hisse au dessus de tous les intérêts, les siens propres et ceux des partis. Ce sujet n'a rien de transcendantal, c'est M. Thiers lui-même : « N'attendant rien, ne désirant rien d'aucun pouvoir sur la terre, ne demandant à la Providence que de mourir avec honneur (...) je ne travaille pas pour moi, mais pour la société en péril ». ⁹ Un héros, en quelque sorte, prêt au sacrifice suprême.

Il est un chemin qui conduit à l'évidence, c'est le doute. Nous voilà dans une démarche de type cartésien, à ceci près que sur ce chemin, une surprise nous attend : le doute qu'il s'agit de traverser n'est pas celui du sujet lui-même, c'est celui des autres. Le « sujet » n'est à aucun degré affecté de l'intérieur par le doute (ne serait-ce que de manière purement rhétorique). Quant aux autres, il ne s'agit en aucune manière des gens du peuple, trop innocents, trop ignorants ou trop bêtes pour développer ce genre de pensée ; les autres sont les publicistes, tous ceux qui ont de quelque façon critiqué le droit de propriété, et qui ont inculqué – ou tâché

⁷ *Le Berger de Kravan, ou entretiens socialistes et démocratiques – sur la République, - les prétendants et la prochaine présidence*, par Eugène Sue, Paris, Librairie sociétaire, 1848 (pour le premier volume) et 1849 (pour le second).

⁸ H. Dumineray et Jeanne, éditeurs, 1849.

⁹ *Du droit de propriété*, éd. cit., *Avant-Propos*. Notons que Cousin, en l'occurrence plus modeste, se contentait d'avertir que travailler à l'amélioration du sort de toutes les classes de la société était une tâche *séduisante*, mais *difficile*.

d'inculquer - leurs idées au bon peuple. Est-il besoin de le souligner, Thiers aboutit de la sorte à une involontaire parodie de la procédure cartésienne : un sujet, qui se pose lui-même comme héroïque, affronte héroïquement un doute qui n'est pas le sien et retrouve ainsi une conviction qui ne l'a jamais quitté. Autant dire crûment que le sujet ne fait qu'affirmer sa propre conviction (notons au passage que l'on trouve le même genre d'auto-affirmation dans la brochure de Cousin qui, lui, passe par Rousseau et la *Profession de foi du Vicaire savoyard* : « Conscience, conscience, instinct divin ! », etc.). Le gain, toutefois, est d'avoir élevé un sujet bourgeois au rang de sujet universel désintéressé, ou, si l'on préfère, au rang de seul sujet crédible.

Parler de « sujet bourgeois » ne consiste pas en l'occurrence à plaquer une quelconque vision marxiste (ou socialiste) sur le texte ; cela consiste simplement à employer les catégories du contemporain et du reste rival politique de Thiers qu'était Guizot. Guizot, dont on peut penser qu'il était un penseur d'une autre envergure que Thiers, était, lui, capable de justifier par toute une vision de l'histoire (la lutte des classes entre la bourgeoisie et l'aristocratie se terminant par la victoire sans appel de la bourgeoisie) et toute une théorie de la raison, que le seul sujet digne de cette appellation était le sujet bourgeois, si bien qu'hors de la raison (forcément bourgeoise) et du pouvoir bourgeois (se confondant avec celui de la raison), il ne pouvait y avoir que chaos¹⁰. L'heure n'est semble-t-il plus à de telles considérations – qui rappelleraient fâcheusement que la bourgeoisie n'est après tout qu'une classe sociale qui a réussi à imposer sa prééminence.

Véritable « arlequinade philosophique », la brochure de Thiers est composée de morceaux de diverses philosophies plus ou moins bien assimilés et tant bien que mal aboutés, en une sorte d'éclectisme qui vire à la caricature de l'éclectisme cousinien. Nous venons de rencontrer le morceau cartésien ; il y aura aussi le morceau lockien et le morceau leibnizien (l'harmonie préétablie permet de rendre

10 Guizot est toujours en exil (à Brompton) lorsque paraît le livre qu'il a écrit durant sa retraite forcée, *De la Démocratie en France* (Victor Masson libraire, Paris, janvier 1849). J.A. Langlois (toujours lui) qui en fait le compte-rendu dans le supplément du *Peuple* du 29 janvier 1849, note qu'en dépit de tous les événements, l'ancien ministre de Louis-Philippe, n'a pas varié dans sa « foi » fondamentale : la démocratie est impossible, elle ne peut être qu'un chaos. Langlois est d'une certaine façon d'accord : la démocratie est impossible si elle n'est pas simultanément une démocratie sociale – ce que Guizot ne saurait accorder. Mais ce qui est frappant dans l'article, c'est qu'il manifeste plus de respect envers Guizot (« le plus éminent de nos adversaires ») qu'envers n'importe lequel des auteurs des « petits traités ». Guizot est un homme du juste-milieu, un éclectique, mais ce n'est pas « un éclectique sans conviction, prêt à tout affirmer et à tout nier un instant après, un éclectique à la façon de MM. Thiers et Cousin, véritables caméléons dont il est impossible de dire au juste ce qu'ils pensent, si ce n'est peut-être qu'ils ne pensent pas du tout. M. Guizot est un éclectique de bonne foi, un *éclectique fanatique* » qui a en lui quelque chose d'un Calvin. Il y a en tout cas, bien qu'il se soit encroûté dans sa foi première, à apprendre de lui – ce que Langlois ne dirait jamais de Cousin ou de Thiers : « cet homme a joué un rôle indispensable aux progrès même de l'humanité. Ce serait être injuste avec lui que de ne pas le reconnaître. Combien parmi nous ont appris à bégayer le socialisme dans ses livres ! M. Guizot est notre maître, quoi qu'il en dise. Ce n'est pas sa faute si ses élèves en savent aujourd'hui plus long que lui. Ainsi va le monde. »

Dieu responsable des injustices : « Dieu cruel, Dieu méchant »..., et Frédéric Bastiat est en quelque sorte la réincarnation de Leibniz en économiste distingué).

Un exemple de la conquête de l'évidence par l'humanité est donné avec l'anecdote de la pomme newtonienne. « Il (Newton) voit une pomme tomber d'un arbre... Rapportant ce fait à un autre, à celui de la lune attirée vers la terre (...) il dit : les corps graves sont attirés les uns vers les autres, proportionnellement à leur masse... » Le lecteur ne peut manquer de rester ébahi devant un tel génie, capable de lire directement la théorie dans le fait.

Le morceau lockien est à vrai dire un branchement de Locke sur Descartes qui aboutit au cogito propriétaire : « Je sens, je pense, je veux : ces sensations, ces pensées, ces volontés, je les rapporte à moi-même. Je sens qu'elles se passent en moi... Je ne confonds ma personne ni avec la terre qui me porte ni avec les êtres plus ou moins semblables à moi qui m'approchent... Je me distingue donc de tout le reste de la création, et je sens que je m'appartiens à moi-même... La première de mes propriétés, c'est moi, c'est moi-même... »¹¹ Ainsi tout homme est-il propriétaire, au moins de son moi.

Comme le corps chez le Locke du *Deuxième traité du Gouvernement civil*, ce moi va, par le travail, s'emparer de l'espace qui l'entoure : en devenir propriétaire. Thiers passe avec autant d'assurance que de légèreté par dessus le problème qui se pose lorsque des humains doivent travailler pour d'autres, et qu'en conséquence leur travail ne les rend pas propriétaires ; lorsque, pour ainsi dire, la propriété s'éloigne du propriétaire qui n'a plus à travailler lui-même une terre qu'aussi bien il n'a jamais vue. Thiers ne pose pas le problème, parce qu'il a déjà la solution : la distance qui se crée entre le propriétaire et la propriété est comblée par l'amour ; l'amour du propriétaire pour sa propriété est d'autant plus grand que la distance s'est creusée entre lui et sa propriété. L'amour du propriétaire pour sa propriété est la preuve de son bon droit. On en revient toujours, avec le Newton de la propriété, au cercle de l'évidence.

L'histoire montre que beaucoup de propriétés ont pour origine la rapine, le pillage, la violence ? Thiers en est bien d'accord ; seulement, dit-il, c'est du passé, il y a prescription, il faut donc oublier. Surtout, désireux d'insister sur le caractère « naturel » de la propriété, il ne s'aperçoit même pas qu'il se contredit en faisant du lion le pré-propriétaire de son territoire ; contradiction significative, comme le remarquera avec finesse Eugène Sue : avec l'exemple du lion « propriétaire », il est bien difficile de continuer à soutenir que l'origine de la propriété d'une terre est le travail : qui a jamais vu un lion travailler la terre ? L'origine ne peut plus être dans le travail, l'origine est, à prendre le mot littéralement, dans la férocité. A tout le moins est-ce laisser entendre que c'est avec une férocité de lion que la propriété sera défendue, si ce n'est avec des griffes et des crocs, du moins avec les fusils et les

11 Ibid., p. 41.

baïonnettes d'un quelconque Cavaignac. Eugène Sue le remarque avec une grande pertinence : Thiers en dit et en fait trop, dans sa brochure, pour ne pas très souvent produire l'effet inverse de celui qu'il est censé vouloir atteindre ; ainsi affirme-t-il trop son désintéressement pour que même le lecteur le plus naïf et le plus bienveillant ne finisse pas par trouver cette insistance quelque peu suspecte.

Eugène Sue, qui n'aime manifestement pas beaucoup le bonhomme, a une formule intéressante à son propos ; il dit que c'est un homme à la fois très intelligent et borné¹². Cela signifie que lorsqu'il est question de sa carrière politique, de son pouvoir ou de ses intérêts, Thiers se montre très subtil ; le reste, il ne le voit pas, ou ne veut pas le voir. Il est possible d'aller un peu plus loin que Sue, quoique dans le même sens, et de penser que Thiers ne croit pas du tout que sa brochure puisse moraliser le peuple ; et du reste, il ne s'adresse pas au peuple, il s'adresse à ceux qui selon lui endoctrinent le peuple. Croit-il vraiment que ceux-là, il va les convaincre par ses arguments – sauf celui que sous-entend la figure du lion ? On peut en douter. Il vise plutôt, par delà les endoctrineurs, à rassembler les déjà convaincus sous la bannière de l'ordre. Une partie de la brochure est d'ailleurs un avertissement direct à ces « endoctrineurs », qui appartiennent tous peu ou prou à ce qu'on appelle à l'époque les « capacités » - nous dirions les intellectuels, en un sens très large. Il le fait au chapitre XI. Il rappelle aux notaires, médecins, avocats, etc. qu'ils appartiennent au même « arbre social » (telle est son expression) que manufacturiers et banquiers et qu'ils sont nécessairement solidaires de leurs intérêts ; et surtout, il rappelle aux savants, inventeurs et artistes qu'ils dépendent de ce que leur accordent les riches, et que de surcroît ce sont ces mêmes riches qui les jugent. Il ne faut pas confondre ordre économique et ordre culturel ; le second n'est plus rien s'il n'est plus soutenu par le premier. Aux nuées du philosophe ou du pseudo-philosophe succède le dur réalisme du politique. A bon entendeur, salut.

Une « idole des faubourgs »

Eugène Sue avait, comme chacun sait, acquis la célébrité avec ses *Mystères de Paris*, parus en feuilleton de juin 42 à octobre 43 dans le *Journal des débats*. Il avait publié auparavant un certain nombre de romans, plus ou moins inspirés du genre gothique anglais (Ann Radcliffe) ou des histoires de corsaires à la Fenimore Cooper (il avait été lui-même chirurgien de marine). Deux points méritent d'être rappelés : 1. Sue fut lui-même stupéfié par l'immense succès populaire des *Mystères de Paris* qui le transformèrent en une sorte d'« idole des faubourgs ». La conséquence fut que lui, qui appartenait plutôt à la faune des salons et du dandysme, s'intéressa de plus en plus aux problèmes sociaux ; au départ, les *Mystères...*, ne sont ni plus ni moins qu'une histoire de brigands, et l'évolution est sensible ensuite, au fur et à mesure que s'amplifie le succès populaire, vers un genre plus « social ». Cette orientation devient plus nette encore avec le roman suivant, *Le Juif errant*, qui assume davantage encore

12 *Le Berger de Kravan*, éd. cit., vol. II, p. 52 : « c'est un homme d'une rare intelligence, d'un jugement souvent faux, mais toujours très borné, parce qu'il ne voit jamais au delà des limites de son intérêt et de son orgueil. »

sa dimension sociale. Ainsi Eugène Sue devint-il un homme de « gauche », la signification de ce mot restant à déterminer.

C'est en tout cas cette conversion à gauche qui est le principal argument de la brochure du sieur Romulle, l'auteur de *Scandale ! La vérité sur le Berger de Kravan*. Ce Romulle (dont le véritable nom était Henri Leroy de Kéraniou), était semble-t-il un royaliste légitimiste, indigné par ce qu'il appelle les « fauteurs de troubles », le « socialisme de mauvais goût » et plus encore les attaques de Sue contre Henri V, l'héritier de la branche aînée des Bourbons. Sa brochure est précédée d'un exergue : « Ceux qui méritent à tout jamais le mépris et l'exécration de la France, ce sont ces HABILES qui, pour parvenir au pouvoir et se le partager, ont dit un jour au peuple : TU ES SOUVERAIN ». L'exergue est signé Eugène Sue, il est tiré de sa préface à l'un de ses romans maritimes, *La vigie de Koat Ven* (la dite préface disparaîtra des éditions ultérieures...). Romulle accuse Eugène Sue, cet ex-dandy, de s'être converti au républicanisme socialiste par pur opportunisme. Barbey d'Aurevilly reprendra l'argument dans l'article nécrologique qu'il consacra en 1857 à Eugène Sue et ajoutera que l'ex-dandy, ce « Brummell de second rang », n'a jamais cru au républicanisme qu'il professait. Il oubliera cependant de préciser qu'une foule immense s'était pressée aux obsèques, alors qu'elles avaient été placées, pour éviter ce genre de manifestation, à six heures du matin...

L'argument de Romulle visant à déconsidérer Sue ne pouvait qu'être repris par la presse libérale, surtout à partir du moment où la popularité de l'écrivain conduisit les démocrates socialistes à solliciter sa candidature pour les élections du 28 avril 1850. Dans un premier temps Sue, arguant qu'il était d'abord romancier et qu'il s'était engagé par contrat à écrire les *Mystères du peuple*, se récusa¹³. Il finit dans un second temps pas céder aux pressions, tout en ressentant le besoin de dire un mot sur son passé : « il est des hommes qui ont le bonheur de rencontrer de prime abord la vérité sans avoir à traverser l'erreur ; d'autres, moins heureux, et je suis de ce nombre, ont à réagir contre les préjugés de leur époque, contre l'influence du milieu où ils ont vécu, et n'arrivent à la connaissance des vrais principes sociaux, qu'avec le temps, par l'étude et par l'expérience »¹⁴.

13 Lettre du 26 février 1850 parue le 1er mars 1850 dans *La Voix du Peuple*. Sue demande de reporter les suffrages sur Flotte, Vidal et Carnot, et en appelle à l'union fraternelle de la bourgeoisie et du prolétariat.

14 *Aux démocrates socialistes du département de la Seine, La Voix du Peuple*, 19 avril 1850. Proudhon écrit dans le même numéro : « La candidature d'Eugène Sue est sortie du Conclave démocratique-socialiste comme l'expression spontanée de sa conscience. Ce n'était pas elle qu'appuyaient les influences de droite et de gauche. Eugène Sue est le produit d'une transaction : il ne peut être que le symbole d'une transaction.

Bourgeois de Paris, acceptez cette candidature et vous sauvez votre repos, votre honneur, vos libertés et vos fortunes. »

Un entrefilet anonyme reviendra, dans *La Voix du Peuple* du 29 avril 1850, sur ces « journaux réactionnaires qui ont voulu exploiter contre la candidature de M. Eugène Sue, divers passages tirés de ses anciens romans ». La réponse consiste à citer d'abord le Prospectus des *Mystères du Peuple* (décembre 1849) qui dit que l'ouvrage est destiné à réconcilier le peuple et la bourgeoisie, puis

2. Le deuxième point à souligner à propos de Sue est qu'il présente, au début des *Mystères de Paris*, la population dont il va parler, et qui gîte entre le Palais de Justice et Notre-Dame, comme l'équivalent des « sauvages », Mohicans ou Hurons, que dépeint Fenimore Cooper¹⁵. Ils sont aussi exotiques. Telle quelle, cette présentation incite à penser, et on a raison, qu'exotique signifie d'abord pittoresque. Il y a pourtant une autre dimension à prendre en compte, qui deviendra prépondérante au fur et à mesure que croîtra chez Sue l'intérêt pour les problèmes sociaux : exotique signifie aussi « inconnu ». Au cœur même de Paris, sur l'île de la Cité, sous les yeux de tous donc, vivent des gens qui restent inconnus, qu'on ne voit pas, ou qu'on ne veut pas voir, qu'on ignore, au sens que peut prendre le verbe en anglais. La bourgeoisie ignore le peuple, elle ne sait rien, ne veut rien savoir de sa vie et de ses conditions de vie. Quand Sue déclare que Thiers est très intelligent, mais borné, c'est précisément ce qu'il veut dire : Thiers a des œillères, il ne voit pas, il ne veut pas voir, le peuple, le peuple réel, la véritable vie du peuple. Une phrase de Thiers revient comme un leitmotiv dans le *Berger de Kravan* : « notre société, épanouie comme une fleur à la rosée et au soleil, s'étale de toutes parts aux yeux charmés qui la contemplent. »¹⁶ La France, pays de Cocagne, en somme, où la misère ne serait qu'un fantasme.

Le Berger de Kravan se déroule en Sologne, où le narrateur rencontre un vieux berger, le Père Mathurin, qui a soixante-dix-sept ans. Le Père Mathurin a été un soldat de la première république – la continuité est ainsi soulignée entre la Révolution de 89 et celle de 1848 ; rien n'est dit cependant du jacobinisme. Le Père Mathurin a quitté le service à l'avènement de Napoléon (il reste républicain) ; il tuera néanmoins quelques cosaques de l'armée d'occupation en 1815 (il est patriote) et aura avec les militants royalistes des démêlés qui le conduiront en prison pour trois ans. Il trouve à sa sortie du travail dans un village. Le curé du village, qui cache ses ardeurs luxurieuses derrière des discours qui prônent abstinence et chasteté, veut attirer chez lui, comme servante, une jeune fille, Rosette, qui refuse. Le curé dit à qui veut l'entendre qu'il ne l'a pas acceptée comme servante parce qu'elle est une voleuse. Elle se suicide. Le curé tonne dans son sermon contre le suicide. Le Père Mathurin ne peut s'empêcher de rosser le sermonneur, ce qui lui vaut dix ans de prison. Quand il revient au village, un bourgeois richissime a remplacé le marquis comme maire, ce qui n'a rien changé, sinon que le bourgeois est encore plus

Lebrenn, le principal héros des la première livraison du roman qui, quoique lui-même condamné au bagne, tient que si légitimes qu'aient été les griefs, « l'insurrection » de juin ne pouvait conduire qu'au « triomphe momentané des ennemis de la République. »

Sue fut élu contre un dénommé Leclerc.

15 « Nous allons essayer de mettre sous les yeux du lecteur quelques épisodes de la vie d'autres barbares aussi en dehors de la civilisation que les sauvages peuplades si bien peintes par Cooper. Seulement les barbares dont nous parlons sont au milieu de nous ; nous pouvons les coudoyer en nous aventurant dans les repaires où ils vivent, où ils se rassemblent pour concerter le meurtre, le vol, pour se partager enfin les dépouilles de leurs victimes » (*Les Mystères de Paris*, Robert Laffont, Bouquins, 1989, p. 31). Et, plus loin : « Le quartier du Palais de Justice, très surveillé, très circonscrit, sert pourtant d'asile ou de rendez-vous aux malfaiteurs de Paris » (ibid., p. 32).

16 Par exemple op. cit., volume II p. 10, p. 28 et p.44.

méprisant et dur que l'aristocrate : il confisque au père Mathurin un fagot de bois mort que le vieil homme avait ramassé dans ses forêts.

Ainsi acquerrons-nous une idée de la mentalité du Berger : anti-bonapartiste, patriote, anti-clérical, anti-royaliste, anti-aristocrate, méfiant envers le bourgeois, en bref : un républicain. Mais de quelle sorte ? La république a été définie comme étant « le gouvernement du peuple par le peuple. » Il a été question, dans la conversation entre le narrateur et le vieil homme, de juin 48 ; les manifestants, nous apprend-on, étaient surtout des ouvriers, avec quelques « bandits soudoyés ». C'était toutefois une erreur, de la part des gens du peuple, de « se retourner contre leur propre souveraineté ». Cavaignac est donc blanchi, et du reste, pour la présidence de la République (nous sommes donc censés être, avec ce premier tome, avant le 20 décembre 1848), le Berger balance entre Ledru-Rollin, Raspail, Lamartine et... Cavaignac, estimés être tous de « bons républicains ». Surtout pas un monarchiste, et moins encore Louis-Napoléon Bonaparte, qui n'est jamais que « le neveu de son oncle ».

Le Berger veut, avec ceux qu'il appelle les « républicains rouges », que la république soit un fait, et non un mot¹⁷. La République doit assurer le bonheur de l'homme par son travail ; en un mot, le Berger en est resté – et sans doute Sue avec lui – à un républicanisme assez global : le suffrage universel (masculin) et le droit au travail. La seule fois où la question de la propriété est directement soulevée concerne le bail de métayer : il nous est dit qu'à l'expiration de tout bail, la terre que le métayer a exploitée doit être estimée ; si elle vaut plus qu'avant, la plus-value doit être partagée entre le propriétaire et le métayer.

La forme adoptée tient largement du roman : le roman, en quelque sorte, du père Mathurin, dont la vie est censée être rapportée par le narrateur qui le rencontre, et qui reconnaît en lui à la fois la voix du peuple et celle de l'histoire. Rendant compte du *Berger de Kravan* dans *Le peuple – journal de la république démocratique et sociale* – du 25 avril 1849, Taxile Delord écrit : « La propagande du roman est peut-être la plus irrésistible de toutes, celle qui agit avec le plus d'efficacité et de promptitude ; elle traverse les cœurs pour arriver à l'esprit ; elle est l'arme de la passion et du sentiment ; elle s'aiguise au contact du drame, de la satire, de tous les éléments dont se compose le roman ; arme brillante, légère et facile en apparence, mais que bien peu de bras peuvent cependant manier. » Il en devient presque paradoxal que le même Delord prétende ne pas comprendre que Sue ne fasse point partie de la représentation nationale...

Thiers moraliste

Le tome II du *Berger de Kravan* a pour sous-titre : « Entretiens démocratiques et socialistes sur les *petits livres* de Messieurs de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et sur les prochaines élections. » Entre tous ces Messieurs, Thiers aura,

17 Ibid., p. 102.

c'est le cas de le dire, la part du lion. Nous avons insisté sur la médiocrité philosophique du texte. Sue, lui, a parfaitement repéré sa bassesse éthique, disons presque son obscénité : l'autosatisfaction doucereuse, le ton de chattemite, qui à la fois dissimulent et laissent entrevoir la griffe du tueur. « Ce vilain M. Thiers, écrit Sue, rit au nez de la misère », lorsque par exemple il affirme avec aplomb que « plus le blé est cher, plus le seigle est à bon marché » ; chaque miséreux sait d'expérience que lorsque le blé est cher, le prix du seigle tend à monter...¹⁸ Autre exemple, cette « observation » de Thiers, qui semble être un pied de nez au Proudhon de *Qu'est-ce que la propriété ?* : « J'observe quelquefois un jeune enfant, héritier unique d'une fortune considérable, *comprenant qu'il n'aura pas à partager avec d'autres frères le château où sa mère le conduit tous les étés, se sachant seul propriétaire du beau lieu où s'écoule son enfance ; eh bien, à peine arrivé, il veut avoir dans ce parc même avoir son jardin où il cultivera des légumes qu'IL NE MANGERA PAS, DES FLEURS QU'IL NE SONGERA PAS A CUEILLIR, mais où il sera maître ! Maître dans un petit coin du domaine, avant de l'être du domaine tout entier.* »¹⁹ Le « charmant enfant », le « gentil bambin millionnaire » s'écrit le Père Mathurin, et il ajoute que tout autre que Thiers aurait conseillé au charmant bambin de donner les légumes à des pauvres, au lieu de prendre plaisir à les regarder pourrir²⁰. Au contraire, Thiers voit dans cet abus du droit l'essence même de la propriété. L'abus, c'est-à-dire exactement ce que critiquait Proudhon.

Sue procède soit par anecdotes, réelles ou controuvées, soit, ce qui relève moins du genre romanesque, par accumulation de chiffres. Ces chiffres, il les emprunte à un certain Perreymond, qui reste un inconnu, probablement fourrieriste, n'ayant laissé derrière lui que quelques articles sur l'urbanisation de Paris et sur les luttes ouvrières. Travaillant sur les tableaux du ministère des Finances, Perreymond en déduit qu'il y a en France dix neuf millions cent dix neuf mille personnes végétant dans le dénuement, la misère ou la pauvreté ; cinq millions sept cents personnes vivant dans une quasi pauvreté ; six millions cent-quatre vingt mille personnes vivant dans un état gêné ou de demi-aisance ; deux-cent quarante quatre mille personnes vivant dans l'aisance ; six mille six cents personnes vivant dans la

18 Ibid., p. 16.

19 Ibid., p. 50. La graphie est d'Eugène Sue.

20 L'« observation » (ou l'invention ?) de Thiers semble faite pour illustrer la distinction que propose Jacques Lacan entre la valeur d'usage d'un bien et son « utilisation de jouissance » (*L'éthique de la psychanalyse*, Séminaire, Livre VII, Seuil, 1986, p. 269) : « disposer de ses biens, chacun sait que cela ne va pas sans un certain désordre, qui en montre assez la véritable nature – disposer de ses biens, c'est avoir le droit d'en priver les autres (...) ce qui s'appelle défendre ses biens n'est qu'une seule et même chose que se défendre à soi-même d'en jouir » (ibid., p. 270). La seule jouissance consiste alors dans la défense faite aux autres de jouir du bien – ce qui en dit long sur les rapports avec autrui qui règnent dans un tel cadre, et notamment sur les rapports du charmant bambin de Thiers avec ceux qui auraient besoin de ses légumes pour s'en nourrir. Nous n'en sommes plus ici à déplorer (plus ou moins hypocritement) la pauvreté comme chez Blanqui, nous en sommes à jouir de la pauvreté (des autres). C'est précisément parce qu'il n'est pas (ne veut pas être ?) un bon philosophe que Thiers en arrive à une telle profondeur, sinon de pensée, du moins de sentiment ou d'affect.

grande aisance ou dans la richesse (au moins dix mille livres de rente) ²¹. On est loin du plus heureux peuple de la terre de M. Thiers.

Pourtant, à aucun moment, Sue ne s'attaque au principe même du droit de propriété. Il a beau indiquer que les trois-quarts des citoyens français vivent dans des masures, dans des galetas ou dans des caves, que plus de deux tiers de la population ne mangent ni pain de blé ni pain de seigle et vivent de blé noir, de maïs, d'avoine, de châtaignes ou de pommes de terre, il veut surtout montrer que Thiers ment, ou ignore. A vrai dire, il paraît surtout vouloir montrer que le mot de propriétaire ne signifie rien, ou pas grand-chose, quant aux conditions de vie. Ainsi, dit-il, y a-t-il en France cinq millions de familles, soit environ vingt millions d'individus devant vivre du revenu net de trois hectares en moyenne, c'est-à-dire d'environ soixante francs par an. Et dans ses anecdotes figure l'histoire d'une famille composée de quatre individus, propriétaire de trois arpents (un hectare et demi) et vivant dans une mesure dont le toit est à demi effondré ; le père est malade, mais s'il se fait soigner, il ne pourra plus travailler, et mourra donc de faim avec sa femme et ses enfants. De toute manière, la famille n'a pas de quoi payer un médecin, pas plus qu'elle ne peut acheter une charrue : il faut tout faire à la pioche... L'anecdote ²² sert à Sue pour introduire ce qui est selon lui la solution : l'association. Que le petit propriétaire dont il vient d'être question s'associe avec d'autres qui sont dans le même cas, et ils pourront s'entraider, acheter une charrue, etc. Sue ne dit rien sur ce que peuvent faire ceux qui, propriétaires, ne le sont que de leurs bras...

Je conclurai en disant que comme à chaque fois que je suis revenu sur 1848, à travers Proudhon, Leroux ou d'autres, j'ai éprouvé la sensation que l'histoire s'était bloquée là, quelque part entre février et juin, en un point où nous étions toujours, en dépit de toutes les guerres et des horreurs diverses qui ont suivi.

Ce qui a renforcé cette sensation, c'est certes la relecture que j'ai effectuée du texte de Thiers, et la lecture que j'ai faite des textes de Romulle et de Sue ; mais c'est aussi une rencontre de hasard, purement de hasard, qui m'a fait tomber sur un article de magazine relatant la « séance solennelle d'installation » de Denis Kessler à l'Académie des Sciences Morales et Politiques le 19 mars 2018. « Dans son discours d'accueil au nouveau venu, l'ancien patron de BNP Paribas Michel Pébereau célébrait les mille vies du dirigeant de Scor. Sa carrière universitaire, etc., puis le choix de Kessler, à 38 ans, de rejoindre le patronat, pour être le cerveau du Medef. Avant un nouveau virage, à 50 ans, en 2002, quand il accepta en vingt-quatre heures un job que beaucoup avaient refusée : prendre les rênes du réassureur Scor, sorte d'assureur des assureurs. » ²³ Le tout en présence de la patronne du FMI et, entre autres, vingt-cinq actuels ou anciens patrons du FMI. Le gouvernement peut être rassuré : il y a toujours du beau monde à l'Académie des Sciences Morales et Politiques pour rédiger, en cas de grave crise sociale, de « petits traités ».

21 Les pages 40 à 42 sont consacrées aux tableaux de Perreymond.

22 Elle est développée de la page 22 à la page 31.

23 OBS, n° 2818, 8-14 novembre 2018.

Terminons plutôt avec une phrase de Proudhon tirée des *Confessions d'un révolutionnaire*, de 1849 donc : « Qu'est-ce que la politique, avec le capital pour souverain ? Un spectacle d'ombres chinoises, une danse des morts. »²⁴

24 Op. cit., Ed. Marcel Rivière, p. 100.